



Songeons

Envoyé en préfecture le 21/06/2023

Reçu en préfecture le 21/06/2023

Publié le

ID : 060-216006148-20230613-2023\_035-DE



# REPUBLIQUE FRANCAISE

## DEPARTEMENT DE L'OISE

### EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE SONGEONS SEANCE DU 13 JUIN 2023 Délibération n° 2023\_035

Vu le code général des collectivités territoriales,  
L'an deux mille vingt-trois, le mardi 13 JUIN 2023 à 19 heures 30 minutes, se sont réunis les membres du Conseil Municipal sous la présidence de Monsieur Jean-Claude BAGUET, Maire.

**PRÉSENTS** : Mme Pascaline HAMONIER, Mme Sophie FOUCAULT, Mme Noémie BERTHE, Mme Catherine GAMICHON-NOËL, Mme Annick DUPONT, Mme Murielle CAILLEUX, Mme Dorothée GARNIER  
M. Didier DAUBOIN, M. Patrick LAURENT, M. Patrice CAUDRON, M. Philippe PICQUE, M. Cédric DEMARCY.,

**ABSENT AVEC POUVOIR** : M. Frédéric LANGLOIS (pouvoir M. Philippe PICQUE)

**ABSENT EXCUSE** : M. Sylvain CUYER

Formant la majorité des membres en exercice,  
Mme Pascaline HAMONIER a été désignée comme secrétaire de séance.

NOMBRE DE MEMBRES	AFFERENTS AU CONSEIL MUNICIPAL :	15
	EN EXERCICE :	15
	QUI ONT PRIS PART A LA DELIBERATION :	14
DATE DE LA CONVOCATION :	06/06/2023	

### OBJET DE LA DELIBERATION : CONVENTION ENTRE LE SIVOS ET LA COMMUNE POUR LA FACTURATION DE L'EAU AU LOGEMENT DU 24 RUE DES PRAIRIES

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il y a lieu de signer une convention avec le Syndicat Intercommunal à Vocation Scolaire (SIVOS) afin que celui-ci puisse facturer à la commune la consommation d'eau du logement situé au 24 rue des Prairies au-dessus de la cantine. Le compteur d'eau étant la propriété du SIVOS.

Le conseil municipal autorise Monsieur le Maire à signer cette convention.

POUR COPIE CONFORME

Jean-Claude BAGUET,

Le Maire

